

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 21 octobre 2019, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers :

Manon Côté                      Benoît Couture  
Gilles Gauvreau              Steve Leblanc  
Dominic Lapointe

Est absent : le conseiller Rémi Beaudesne

Les membres présents forment le quorum.

**2019-10-172                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2019
4. Présentation des comptes
5. Maison des Jeunes – Utilisation du gymnase pour les lundis sportifs
6. Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir
7. Excavation TF – Offre d'achat d'un terrain du Parc Industriel
8. RAVIR – Projet de lanternes de Noël
9. Responsabilité des bris sur les ponts causés par les opérations de déneigement
10. Demande au MTQ – Analyse des solutions pour circulation de véhicules lourds
11. Demande au MTQ – Analyse pour amélioration de la sécurité de l'entrée du village (1<sup>re</sup> Avenue)
12. Demande au MTQ - Analyse pour amélioration de la sécurité coin Principale/4<sup>e</sup> Avenue
13. Auditeurs – Rapport financier 2019-2020 et 2021
14. Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration
15. Demande des résidents du Chemin St-Pierre – Solutions pour déneigement
16. Correspondance
  - a) Réception du Plan d'intervention 2019-2020 du MTQ – Route 216 Est;
  - b) GESTERRA – pause temporaire du service de collecte des plastiques agricoles ;
  - c) Club de motoneige Alléghanish – les traverses restent les mêmes pour 2020 et une attention particulière sera portée à la neige laissé par la surfaceuse aux traverses de routes;

d) Réception par le MTQ de notre résolution de demande de compensation financière supplémentaire – circulation accrue route de St-Fortunat

e) Remerciements de M. Mathieu Couture et sa famille pour le soutien de la municipalité suite au décès de sa mère.

17. Période de questions

18. Clôture de séance

**2019-10-173            Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 9 septembre 2019 soit accepté, tel que rédigé.

**2019-10-174            Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 549,214.39 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2019-10-175            Maison des jeunes - Utilisation du gymnase le lundi soir**

**CONSIDERANT** une demande de la Maison des Jeunes afin de pouvoir utiliser le gymnase tous les lundis soir dans le cadre des « lundis sportifs »;

**CONSIDERANT QU'**il est important pour la municipalité d'encourager la pratique du sport et de l'activité physique chez les jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord fournisse une "puce" donnant accès au gymnase afin que les jeunes de la MDJ puissent aller pratiquer certaines activités physiques dans le cadre des « lundis sportifs ».

**2019-10-176            Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'ACCORDER** une aide financière de 100\$ dans le cadre du "Jour du Souvenir" qui se tiendra le samedi 9 novembre 2019 et de mandater m. François Marcotte, maire, à aller déposer une couronne à la mémoire de nos soldats disparus au cours des guerres du siècle dernier et du nouveau siècle.

**2019-10-177      Excavation TF Inc. – Offre d'achat d'un terrain du Parc Industriel**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'achat de 20,000\$ a été déposée par Excavation TF Inc. le 9 septembre 2019 en lien avec le terrain du Parc Industriel (lot 44A-54 et partie du lot 44A-55) d'une superficie d'environ 7,200 mètres carrés, celui-ci étant adjacent au terrain déjà détenu par Excavation TF Inc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord accepte de vendre avec garantie légale à EXCAVATION TF INC. le lot 44A-54, Rang A Sud-Ouest du cadastre du CANTON DE HAM et une partie du lot 44A-55, Rang A Sud-Ouest du cadastre du CANTON DE HAM, circonscription foncière de Richmond pour le prix de VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00\$) (taxes payables en sus,) payable comptant à la signature de l'acte de vente ;

**QUE** François MARCOTTE, maire et Mathieu COUTURE, directeur général soient et sont autorisés à signer pour au nom de la municipalité tous actes et documents relatifs à cet effet.

**2019-10-178      RAVIR - Projet création de lanternes de Noël**

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe RAVIR (regroupement des artistes vivant en ruralité) nous offre l'occasion d'embellir notre municipalité en réalisant un projet de création de lanternes de Noël qui seraient accrochée près de l'église, dans les érables;

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe RAVIR s'engage à offrir de la formation artistique aux jeunes et ce, sous la supervision d'un artiste membre de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire effectuer ce projet avec la collaboration des enfants de l'école primaire "Notre-Dame du perpétuel-Secours";

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité adhère au projet de création de lanternes de Noël de l'organisme RAVIR en défrayant la contribution monétaire demandée de 450\$, permettant ainsi la tenue d'une activité artistique pour les enfants de l'école primaire "Notre-Dame du perpétuel-Secours".

**2019-10-179      Responsabilité des bris sur les ponts causés par les opérations de déneigement**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports (MTQ) a fait parvenir une correspondance à la municipalité le 4 octobre 2019 afin de clarifier la responsabilité future de chaque intervenant (ministère, municipalité et l'entrepreneur en

déneigement) dans les cas de bris sur les ponts causés par les opérations de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** Selon notre compréhension de cette correspondance, il est clair que le Ministère réclamera les frais à la municipalité et ce, dans l'alternative où il se devra d'intervenir pour réparer un des éléments brisés par les opérations de déneigement et dont il a la responsabilité (Chasse-roue, glissières de sécurité, garde-corps);

**CONSIDÉRANT QU'**il est donc important d'aviser l'entrepreneur en déneigement qu'en cas d'une telle réclamation par le Ministère suite à des bris des éléments du pont causés par les opérations de déneigement, notre municipalité n'aura d'autres choix que de se tourner ensuite vers l'entrepreneur afin d'en réclamer à son tour les frais :

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE FAIRE** parvenir une correspondance et de rencontrer l'entrepreneur en déneigement afin de l'aviser de cette situation et ce, dans le but de clarifier la responsabilité future de chaque intervenant (ministère, municipalité et l'entrepreneur en déneigement) dans les cas de bris sur les ponts causés par les opérations de déneigement.

**2019-10-180                    Demande au MTQ – Analyse des solutions pour circulation de véhicules lourds – 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rang**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a sur son territoire le 5<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> rang, 2 « routes locales #3 » ayant comme caractéristiques communes d'être accessibles et praticables seulement de mai à novembre (car routes non déneigées), que ces routes sont restreintes au niveau de la largeur (avec visibilité réduite à certains endroits), étant principalement utilisées par de la machinerie agricole et dont la cohabitation avec des transports lourds s'avère dangereuse;

**CONSIDÉRANT QUE** la route du 7<sup>e</sup> Rang est située entre la route 216 Ouest (MTQ) et le 8<sup>e</sup> rang et que plusieurs camions de livraison prennent cette route pour accéder aux entreprises du 8<sup>e</sup> rang comme « raccourci » au lieu de prendre le trajet de la Route 216 Ouest/Route 161 et 8<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter un règlement afin de restreindre la circulation lourde sur ces 2 rangs et que cette réglementation doit se faire selon les normes et règles de sécurité du MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains utilisateurs du 5<sup>e</sup> et du 7<sup>e</sup> rang ont interpellé la municipalité puisque la sécurité est selon eux compromise puisque ces rangs ne sont pas adaptés pour accueillir à la fois des autos, des véhicules agricoles, des camions de gravier (10 roues) et des camions de livraison ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a vraisemblablement un problème sur ces routes puisqu'elles ne sont pas adaptées pour le transport qui y est présentement fait ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire limiter l'accès au 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rang pour les véhicules lourds ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 5<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> rang représente un « raccourci » utilisé par les transports lourds, ceux-ci ayant la possibilité de circuler par d'autres routes mieux aménagées et plus adéquates pour eux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'expertise du MTQ serait grandement appréciée afin de mettre en place la meilleure situation possible;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord demande un accompagnement au MTQ afin de mettre en place un règlement qui sera adaptée à la réalité du 5<sup>e</sup> et du 7<sup>e</sup> rang et qui permettra de limiter la circulation des véhicules lourds sur ces routes en respect des normes et des règles de sécurité du MTQ.

**2019-10-181**            **Demande au MTQ – Analyse pour amélioration de la sécurité de l'entrée du village (1<sup>re</sup> Avenue)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire réévaluer la signalisation de l'entrée du village (Route 161/1<sup>re</sup> Avenue), cette entrée constituant l'entrée principale de la municipalité, désirant mettre en place une signalisation adéquate et sécuritaire pour tous les usagers;

**CONSIDÉRANT** la complexité de la situation puisque cet endroit implique la cohabitation de plusieurs intervenants, soient la Route 161, la 1<sup>re</sup> Avenue, la 2<sup>e</sup> Avenue et le stationnement de H2O Innovation;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire regarder toutes les options possibles, autant au niveau du lignage au sol, ajout de la signalisation, statu quo etc., etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'expertise du MTQ serait grandement appréciée afin de mettre en place la meilleure situation possible;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'alternative où la municipalité se devrait de faire un nouvel aménagement de l'entrée du village, celui-ci se devrait d'être en respect des normes et règles de sécurité du MTQ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord demande un accompagnement au MTQ afin de réévaluer la signalisation de l'entrée du village (Route 161/1<sup>re</sup> Avenue) et ce, afin de mettre en place une signalisation adéquate et sécuritaire pour tous les usagers en respect des normes et des règles de sécurité du MTQ.

**2019-10-182**            **Demande au MTQ – Analyse pour amélioration de la sécurité – intersection rue Principale/4<sup>e</sup> Avenue**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire réévaluer la signalisation de l'intersection coin 4<sup>e</sup> Avenue/ rue Principale, désirant évaluer si la présente signalisation est adéquate ou s'il serait pertinent de faire l'ajout d'un ou deux

« Arrêt/ Stop », et ce afin de s'assurer que la signalisation est adéquate et sécuritaire pour tous les usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'expertise du MTQ serait grandement appréciée afin de mettre en place la meilleure situation possible;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'alternative où la municipalité se devrait de faire un nouvel aménagement de la signalisation de l'intersection coin 4<sup>e</sup> Avenue/ rue Principale, celui-ci se devrait d'être en respect des normes et règles de sécurité du MTQ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord demande un accompagnement au MTQ afin de réévaluer la signalisation de l'intersection coin 4<sup>e</sup> Avenue/ rue Principale, désirant évaluer si la présente signalisation est adéquate ou s'il serait pertinent de faire l'ajout d'un ou deux « Arrêt/ Stop », et ce afin de s'assurer que la signalisation est adéquate et sécuritaire pour tous les usagers en respect des normes et des règles de sécurité du MTQ.

**2019-10-183                    Nomination des Auditeurs pour 2019, 2020 et 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord mandate la firme comptable Pellerin Aubert Ramsay Provencher Inc. pour les services de préparation et de l'Audit du rapport financier pour les trois prochains exercices, soit pour 2019 (5,500\$), 2020 (5,600\$) et 2021 (5,700\$).

**2019-10-184                    Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration PPA-CE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord approuve les dépenses d'un montant de 34,491.22\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019-10-185

**Demande des résidents du Chemin St-Pierre – Solutions pour déneigement**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil une demande des résidents du Chemin St-Pierre interpellant la municipalité afin de trouver des solutions pour le déneigement de leur chemin privé.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. Réception du Plan d'intervention 2019-2020 du MTQ – Route 216 Est;
2. D'une correspondance reçue de GESTERRA comme quoi l'entreprise prend une pause temporaire du service de collecte des plastiques agricoles;
3. D'une lettre reçue du Club de motoneige Alléghanish comme quoi les traverses restent les mêmes pour 2020 et qu'une attention particulière sera portée à la neige laissé par la surfaceuse aux traverses de routes;
4. De la réception par le MTQ de notre résolution de demande de compensation financière supplémentaire – circulation accrue route de St-Fortunat ;
5. De remerciements de M. Mathieu Couture et sa famille pour le soutien de la municipalité suite au décès de sa mère.

Le maire lève l'assemblée à 21h05.

\_\_\_\_\_  
François Marcotte, maire

\_\_\_\_\_  
Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.